

le

Tchaffatsagne - Bulletin d'information de Jouxens-Mézery - N°101 - Hiver 2024

TCHAF-

FA'



LE BELVÉDÈRE

Recherche de sponsors

PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Un nouveau règlement pour renforcer la protection
de la biodiversité et du patrimoine arboré

LE MOT DU MUNICIPAL

A Grandchamp classé en zone agricole protégée

L'aménagement du territoire est un dossier sensible et complexe qui génère des questions sur les droits à bâtir des propriétaires et la conservation de zones de verdure ou d'espaces à bâtir. Les Municipalités sont chargées d'analyser et de prendre des décisions légales qui ont des conséquences importantes pour l'avenir des territoires communaux. Ces choix permettent parfois de maintenir une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement.

Après de longues procédures l'arrêt du Tribunal Fédéral du 24 juin 2024 confirme celui de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 16 mai 2023, en reconnaissant la valeur paysagère de grande qualité du secteur A Grandchamp,

identifié comme un espace périurbain au sein du parc d'agglomération de l'Espace Blécherette.

La commune de Jouxens-Mézery est reconnue comme un îlot de verdure et de prospérité au sein de l'agglomération lausannoise.

Par cet arrêt le secteur A Grandchamp est confirmé comme un espace à maintenir libre de construction selon le plan directeur communal (PDCOM) et l'inventaire Fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

Un constat agronomique valide la qualité agraire de la plus grande partie de la surface exploitée et permet de maintenir des poches agricoles au sein du périmètre compact.

Dans cette période de dérèglement climatique, la pertinence des décisions des Municipalités successives, appuyées par le Conseil Communal, des commissions, des urbanistes et du Canton ont permis d'aboutir à la préservation de notre patrimoine écologique et paysager.

Cette décision importante va contribuer à l'élaboration, en cours, du plan d'affectation communal (PACOM).

La Municipalité remercie toutes les personnes qui l'ont accompagnée et aidée dans ces nombreuses démarches.

Mes collègues et moi-même vous souhaitons d'agréables Fêtes de fin d'année et une bonne année 2025 !
Bernard Freemantle



Impressum

Publication du : 06.12.24

Tirage diffusé : 570 exemplaires

Lectorat : environ 1'100

Parution : quatre fois l'an

Rédaction

Commune de Jouxens-Mézery

Chemin de Beau Cèdre 1

1008 Jouxens-Mézery

Info@jouxens-mezery.ch

Impression

Imprimerie ROS SA Ecublens

Imprimé sur papier recyclé

Refutura Ange bleu

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 8 octobre 2024

Sous la présidence de M. Pascal Re-fondini, le Conseil communal s'est réuni le 8 octobre 2024 à la salle communale. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé :

Préavis municipal n° 4/2024 relatif à la Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Commune de Jouxens-Mézery et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau :

1.d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;

2.de prendre acte que soient portées au budget 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières.

Préavis municipal n° 5/2024 relatif à la modification des statuts de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

1.d'adopter les nouveaux statuts de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) tels qu'annexés au présent préavis ;

2.de prendre acte que les nouveaux statuts de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) entreront en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

Préavis municipal n° 6/2024 relatif à la révision du règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

1.d'adopter le nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants annexé au présent préavis ;

2.de charger la Municipalité de soumettre le nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants à l'approbation de la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine.

Préavis municipal n° 7/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 667'000.00 TTC (hors subventions) destiné à l'aménagement de nouveaux équipements de sports et de loisirs sur la zone dite du Belvédère

1.d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux destinés à l'aménagement de nouveaux équipements de sports et de loisirs sur la zone dite du Belvédère ;

2.d'octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 667'000.00 TTC ;

3.de financer ce montant au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes dans le cadre du plafond d'emprunt voté pour la législature en cours ;

4.de laisser à la Municipalité le soin d'amortir cette dépense sur une période de vingt ans à compter de l'année suivant la fin des travaux ;

5.dans le cadre des rénovations des infrastructures scolaires extérieures, si elles sont prise en charge par l'ASIGOS, **d'autoriser** la Municipalité à constituer en faveur de l'ASIGOS un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle n° 310 comme indiqué dans le présent préavis et à signer, devant notaire, l'acte de droit distinct et permanent y relatif à titre gracieux.

Préavis municipal n° 8/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

1.de maintenir à 59% de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 ;

2.de maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2025 au même taux qu'en 2024, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis ;

3.de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

FERMETURE

Fêtes de fin d'année

La Municipalité vous informe que les bureaux de l'administration communale seront fermés du mardi 24 décembre 2024 à midi au lundi 6 janvier 2025 à 8h. La déchetterie fermera les mercredis 25 décembre 2024 et 1er janvier 2025. La Municipalité et l'ensemble du personnel communal profitent de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes.

TCHAFFA 2025

Délais de remise des articles pour les prochaines éditions «Tchaffa» de 2025

14 mars 2025

6 juin 2025

12 septembre 2025

14 novembre 2025

BELVÉDÈRE

Recherche de sponsors

Pour faire suite au crédit d'étude octroyé par le Conseil communal à l'automne 2023, la Municipalité a élaboré, avec le bureau emixi architectes, le projet dit « Le Belvédère », visant à aménager l'esplanade située en haut du village et offrant une vue imprenable sur le Léman en un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnels. Le projet prévoit ainsi d'équiper le site avec diverses nouvelles installations de sports et de confort, à l'attention des jeunes, des familles et des aînés. Il inclut un pumptrack, à savoir un circuit fermé en asphalte fait de bosses et de virages relevés, conçu pour tous engins à roues et roulettes non-motorisés, comme les vélos ou les trottinettes, et permettant ainsi d'entraîner l'équilibre, l'habilité et la coordination. Il comprend également un terrain de jeu naturel,



des modules d'entraînement, des tables de ping-pong, une fontaine d'eau potable des bancs, un couvert et de l'ombrage naturel (arborisation). Un sentier piétonnier sécurisé reliera « Le Belvédère » à d'autres secteurs du village, renforçant l'accessibilité et la convivialité de cet espace.

Le projet, financé en partie par la commune et par des aides cantonales, prévoit également une campagne de dons pour atteindre un budget total de CHF 667'000.-

Aujourd'hui, nous vous sollicitons pour soutenir cette initiative destinée à renforcer l'attractivité du centre du village et à favoriser les rencontres, le mouvement et la santé. Nous comptons sur vous pour suivre notre mouvement !

Nous nous réjouissons de vous compter parmi nos généreuses donatrices et généreux donateurs et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

La Municipalité



Soyez visibles dans cet espace ! Suivez notre mouvement en contribuant à ce beau projet !

Vos avantages en tant que contributeur



Sponsor principal CHF 10'000.-

- Votre nom ou le logo de votre entreprise sur les visuels du Belvédère.
- Le logo de votre entreprise peint sur le pumptrack (hauteur 40 cm).
- Votre nom ou le logo de votre entreprise sur la page Internet communale.
- Une initiation avec un expert trottinette lors de la journée d'inauguration pour vous et vos proches (3 pers.).



Platine CHF 5'000.-

- Votre nom ou le logo de votre entreprise sur les visuels du Belvédère.
- Votre nom ou le logo de votre entreprise sur la page Internet communale.
- Une initiation avec un expert trottinette lors de la journée d'inauguration (1 pers.).



Or CHF 1'000.-

- Votre nom ou le logo de votre entreprise sur la page Internet communale.
- Un cours de Pilates sur l'esplanade lors de la journée d'inauguration (2 pers.).



Argent CHF 500.-

- Votre nom gravé sur une poutre d'équilibre en bois dans le terrain de jeu.



Bronze CHF 200.-

- Votre nom ou celui de votre entreprise sur la page Internet communale.
- Un cours de Pilates sur l'esplanade lors de la journée d'inauguration (1 pers.).

Les visuels consistent en un panneau présentant les aspects de sécurité du pumptrack et en trois panneaux explicatifs des modules d'entraînement physique. Un article dans le journal communal Le Tschaffatsatagne sera également publié avec les nom et logos de tous les mécènes.

Les cours de Pilate sont donnés par l'entreprise Move2be (move2be.ch) et les initiations de trottinette seront données par un expert de l'Association la Fièvre (fièvre.ch).

Contact et informations supplémentaires : Nathalie Schöni, Conseillère municipale, 078 620 04 74
nathalie.schoeni@jouxten-mezery.ch.

74 PROJETS INNOVANTS

Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ)

Depuis 2018, le Canton octroie des aides financières à des projets pilotes et/ou novateurs pour les enfants et les jeunes. Pas moins de 74 projets ont été soutenus en cinq ans. Dotés d'un budget annuel de 400'000 francs, les projets doivent permettre le développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal ou régional, ou servir de modèle répliquable dans d'autres régions du canton. Les enfants et les jeunes doivent idéalement être associés à leur conception ou mise en œuvre.

Pour candidater, ces initiatives doivent servir les objectifs de la PEJ et viser la participation active des jeunes générations. Sous la présidence de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), la Commission de coordination de la PEJ - qui réunit des représentants de tous les services de l'Etat actifs auprès des enfants et des jeunes, la Chambre consultative de la jeunesse, l'Ordre judiciaire vaudois, les préfetures, des représentants des

faitières de communes ainsi que la Commission de jeunes du Canton de Vaud - examine les dossiers à l'aune de différents critères comme le caractère novateur et le potentiel de développement pour la région concernée. En 2023, la Commission de coordination de la PEJ a examiné 35 initiatives et en a soutenu 15 pour un montant total de 309'000 francs, dont ces DEUX exemples, représentatifs de la variété des dossiers soutenus :

« La Scène » est une initiative portée par la Municipalité du Chenit. Les jeunes de la Vallée de Joux de 12 à 25 ans disposent désormais d'un lieu d'accueil et de création de projets culturels et sociaux. Le soutien financier se monte à 24'000 francs sur une durée de trois ans.

«Le Comité jeunes et santé du CHUV» - Démarche pionnière en Suisse, ce comité composé de jeunes de 10 à 25 ans ayant diverses expériences de soins permet de donner une voix et une place de partenaire aux adolescent·e·s et jeunes adultes



dans le domaine de la santé, afin d'améliorer et d'adapter les pratiques de soins au plus près de leurs besoins. Le financement de la PEJ sur trois ans s'élève à 26'000 francs. Les projets bénéficiaires sont en général dans leur phase de lancement ou de réplification dans un autre domaine ou région du canton. Les domaines peuvent être très variés et vont de l'animation à la santé, en passant par la culture, le sport, l'accompagnement social, la citoyenneté, l'éducation, la promotion des droits de l'enfant, le soutien à la petite enfance ou à la parentalité.

Pour plus d'informations sur le processus de candidature et les critères de sélection, veuillez consulter le site web www.vd.ch/pej-subvention. Les organisations ou communes intéressées sont invitées à déposer leurs dossiers de candidature qui sont évalués en continu.

PERL

Prix Entreprendre Lausanne Région

Lausanne Région ouvre officiellement la 23e édition des PERL et appelle les entreprises de la région lausannoise à déposer leur candidature. En mai prochain, cinq entreprises particulièrement innovantes seront ainsi récompensées à hauteur de CHF 100'000.-. Cela concerne la haute technologie bien sûr, mais aussi l'innovation sociale et artisanale.

Depuis sa création en 2003, les Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL) ont permis de soutenir plus de 96 entreprises de la région lausannoise pour un montant total de CHF 2'200'000.-. La diversité des sociétés récompensées (innovation d'affaires,

high-tech ou domaines traditionnels) démontre la vitalité et l'inventivité du tissu économique régional.

Toute entreprise ou porteur·euse de projet peut participer, sans distinction du secteur d'activité, dès lors que le projet est développé sur le territoire de l'une des 27 communes de l'association Lausanne Région. Les candidatures sont attendues jusqu'à mercredi 22 janvier 2025 à 23h59 et se font en ligne via la page : www.lausanneregion.ch/perl.

Les Prix Entreprendre Lausanne Région, ce sont cinq récompenses distinctes. L'entreprise gagnante se verra attribuer le « Trophée PERL

Lausanne Région » d'une valeur de CHF 50'000.-. Les quatre autres entreprises lauréates recevront l'un des PERL doté de CHF 10'000.- chacun. Chaque année, les projets sont évalués par un jury composé de son président, M. Pierre-Antoine Hildbrand, Municipal en charge de l'économie à la Ville de Lausanne, et de personnalités issues des milieux économiques et académiques. En plus des 27 communes membres de Lausanne Région, le concours est aussi soutenu par des partenaires de qualité, dont certains œuvrent notamment à la visibilité des lauréates et des lauréats.

EVAM

Une soirée sous le signe de l'émotion et de la reconnaissance

Le 6 novembre 2024, le Canton de Vaud et l'Établissement vaudois d'accueil des migrants ont organisé à Lausanne une soirée de remerciement en l'honneur des familles qui ont hébergé de nombreuses personnes migrantes. À l'occasion de cet événement, les autorités ont exprimé leur profonde gratitude aux familles d'accueil pour leur contribution essentielle à cet élan de solidarité et d'intégration.

La soirée, qui a rassemblé plus de 400 personnes, a été marquée par des témoignages émouvants et des moments de partage, où familles d'accueil et personnes migrantes ont exprimé leur reconnaissance et relaté des expériences fortes. Isabelle Moret, conseillère d'État chargée du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) a tenu à souligner l'impact profond de cet engagement : « Lorsque des personnes en quête de sécurité sont arrivées dans notre canton, nombreux sont ceux qui ont

ouvert leur porte sans hésitation. Vous leur avez offert bien plus qu'un simple toit : un foyer, une protection et surtout, la possibilité d'un nouveau départ. »

Erich Dürst, directeur de l'EVAM, dans son discours, a rappelé le rôle essentiel de la société civile dans l'accueil des personnes migrantes, en soulignant l'importance des familles d'accueil et des communes comme moteur d'intégration et comme pilier d'une société inclusive. La soirée a également été enrichie par des animations proposées par des bénéficiaires de l'EVAM : spectacles de musique et de danse, exposition de photos et vidéo de remerciements, qui ont particulièrement ému l'assemblée. Le buffet, préparé par des bénéficiaires en formation dans le programme de restauration de l'EVAM, témoignait de l'engagement de l'institution pour l'intégration professionnelle.

Le Canton de Vaud et l'EVAM encouragent les familles et les

communes vaudoises à poursuivre leur engagement en faveur de l'accueil et à devenir des acteurs de l'intégration. Toute personne intéressée à en savoir plus ou à rejoindre l'initiative peut consulter la page web de l'EVAM ou contacter directement l'EVAM par email à interface@evam.ch ou par téléphone au 021 338 99 11.



UNE ÉDITION RECORD POUR LE TOURNOI DE BADMINTON

Société sportive de Jouxens-Mézery

Ce samedi 9 novembre 2024, la salle de gymnastique du village de Jouxens-Mézery a de nouveau vibré au rythme des échanges de volants, avec une nouvelle édition de son tournoi annuel de badminton. Malgré un ciel automnal ensoleillé, l'événement a attiré des participants enthousiastes et passionnés. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les quatre catégories habituelles étaient pleinement représentées : individuel amateur, individuel avancé, double amateurs et double avancés. La participation exceptionnelle a permis d'atteindre un nouveau record de 125 matchs disputés tout au long de la journée, témoignant du succès grandissant de ce rendez-vous sportif dans notre communauté et au-delà.

Les badistes et les spectateurs ont pu se retrouver à la buvette tenue par les membres de la Société Sportive de Jouxens-Mézery, pour se restaurer, se rafraîchir, et échanger dans une ambiance chaleureuse.

Côté compétition, les vainqueurs de cette nouvelle édition à féliciter :

Simple amateur :
Kevin Huguenin (groupe Badminton du village)

Simple avancé : Lalit Dubey

Double amateurs :
Benjamin Hausermann et Anthony Maspoli (membre SSJM)

Double avancés :
Sabine Mercuri et Jamsheer Muhammed

Le tournoi a également réservé une belle surprise aux participants des catégories amateurs : un tirage au sort. L'heureux gagnant, Louis Joux, est ainsi reparti avec une magnifique raquette de badminton, un cadeau symbolique pour encourager la pratique de ce sport.

La Société Sportive de Jouxens-Mézery tient à remercier chaleureusement tous les participants, les spectateurs, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cet événement. Leur engagement et leur enthousiasme font de ce tournoi un moment fort pour la vie de notre commune. Nous nous réjouissons déjà à l'idée de l'édition 2025, avec l'ambition de continuer à battre des records et à rassembler toujours plus de passionnés autour de ce sport qui nous unit.



UN PREMIER TOURNOI DE VOLLEY 3X3

Société sportive de Jouxten-Mézery

Le dimanche 10 novembre 2024, la Société Sportive de Jouxten-Mézery (SSJM) a écrit une nouvelle page de son histoire sportive en organisant son tout premier tournoi de volley 3x3. Cet événement inédit a rassemblé 10 équipes qui se sont affrontées sur 3 terrains tracés dans la salle de gymnastique du village.

Dans l'esprit de la SSJM, qui allie convivialité et compétition, ce tournoi a offert aux participants l'occasion de se mesurer les uns aux autres tout en partageant leur passion pour le volley-ball. Le format 3x3, particulièrement dynamique et accessible, a séduit joueurs et spectateurs.

Les vainqueurs de cette première édition ont eu le plaisir de se voir remettre une coupe, symbole de leur victoire. Ils reçoivent la promesse que leurs noms seront gravés sur une toute nouvelle coupe qui sera remise en jeu l'année prochaine. Ce trophée marque le début d'une nouvelle tradition sportive pour Jouxten-Mézery.

Malgré le caractère expérimental de cet événement, le tournoi a rencontré un succès populaire qui ne laisse aucun doute : cette expérience sera renouvelée l'an prochain. La SSJM espère attirer encore plus de participants du village, afin d'ancrer ce tournoi dans l'agenda de notre village.

La Société Sportive tient à remercier toutes les équipes, les spectateurs et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce nouveau projet. Leur enthousiasme est un encouragement précieux pour continuer à développer des initiatives sportives à Jouxten-Mézery.

Rendez-vous est déjà donné pour l'édition 2025, avec l'objectif de rassembler encore plus de joueurs du village autour de ce format convivial et compétitif.

Résultats :

**1 Les Tchaffas
(Mathis, Christel et Jean)**

**2 Ficsit
(Mattéo, Emile et Thomas)**

**3 Les Ciboules
(Chloé, Margaux, Vahid et Xavier)**

LE VOLLEY 3X3

Une discipline dynamique et intense

Le volley 3x3 est une version dynamique du volleyball traditionnel, qui oppose deux équipes composées de trois joueurs chacune. Ce format favorise les échanges rapides, l'intensité et la technicité. Idéal pour les amateurs de stratégie et de vitesse, il requiert une grande polyvalence des joueurs, qui doivent exceller autant en attaque qu'en défense. Cette discipline est particulièrement prisée dans les tournois estivaux et les compétitions locales.



ASSOCIATION LA VIE À JOUXTENS-MÉZERY

Activités et animations au village

Ambiance et saveurs au Marché d'Automne de Jouxtons-Mézery

Le jeudi 19 septembre, l'Association La Vie à Jouxtons-Mézery (LVàJM) a organisé son traditionnel marché d'automne, pour le plus grand plaisir des habitants. Sous un ciel d'automne doux et ensoleillé, la place devant le Bistro s'est animée dès l'après-midi, réunissant producteurs locaux, artisans et amateurs de bonne humeur.

La restauration et les boissons ont été assurées avec talent par l'équipe de La Terrasse, qui a su régaler les visiteurs tout au long de l'événement. Les stands colorés proposaient une belle diversité de créations et produits, offrant à chacun-e l'occasion de découvrir et soutenir les artisans de la région. Une belle réussite pour l'Association La Vie à Jouxtons-Mézery, qui contribue à renforcer les liens entre les habitants et à faire vivre notre beau village !

Promouvoir la mobilité douce avec la Journée à pied à l'école

Le vendredi 20 septembre, les élèves de notre commune ont participé avec enthousiasme à la Journée à pied à l'école, un événement mondial visant à promouvoir la mobilité douce pour le trajet scolaire. Initiée dans les années 1990 et observée dans de nombreux pays, cette journée encourage les enfants à marcher pour aller à l'école, réduisant ainsi la circulation routière et favorisant un mode de vie plus sain et écologique. En délaissant les voitures pour une journée, les élèves et leurs parents ont pu redécouvrir le plaisir de marcher ensemble, partageant un moment convivial tout en prenant conscience de l'importance de la sécurité, de l'autonomie et de la santé. Devant l'école, l'équipe de La Vie à Jouxtons-Mézery (LVàJM) accueillait les participants avec cafés et croissants, pour débiter la journée dans la bonne humeur et le partage.



Cette initiative, soutenue par des programmes locaux et nationaux en Suisse, s'inscrit dans un mouvement plus large pour un environnement plus sûr et plus durable pour les jeunes.





Halloween à Jouxten-Mézery : Une soirée remplie de frissons et de gourmandises

Samedi 2 novembre, l'association La Vie à Jouxten-Mézery (LVàJM) a transformé le parvis de l'église en un lieu de fête et de frissons pour célébrer Halloween. Petits et grands se sont retrouvés pour profiter d'animations inédites et partager un moment convivial et terrifiant.

L'événement a débuté à 16h00 avec un atelier de maquillage pour les enfants, leur permettant de se métamorphoser en créatures effrayantes. Les bénévoles ont ensuite régalié les visiteurs avec du vin chaud, de la soupe à la courge bien de saison, ainsi que des pâtisseries et des délices salés préparés avec soin.

Pour la première fois, un plan avait été préparé pour le parcours de friandises, indiquant les familles où les petits chasseurs ont été accueillis avec tous les honneurs, venant s'ajouter aux maisons décorées par une courge, qui se sont également prêtées au jeu. Les enfants ont ainsi pu suivre ce parcours spécial, allant de porte en porte, et étant chaleu-

reusement reçus. Grâce à la belle participation et à la générosité des habitants, qui ont courageusement ouvert aux visiteurs, les enfants sont repartis avec les poches pleines. Merci à eux pour leur gentillesse.

Au cours de la soirée, les plus audacieux ont pu s'aventurer dans le parcours de la peur aménagé dans la forêt, où frissons et surprises les attendaient à chaque détour. Enfin, une silent party inédite a permis à chacun de danser au rythme de ses écouteurs, ajoutant une touche originale à cet Halloween hors du commun.

Un grand merci aux bénévoles et aux participants qui ont apporté leur aide pour faire de cet événement une réussite mémorable et pour avoir insufflé un esprit festif et communautaire dans notre village !

Pour revivre l'atmosphère de cette soirée, retrouvez toutes les photos de la talentueuse Anastasia Lion sur ce lien : <https://cloud.mail.ru/public/fPKa/bB13d4yy3>.

Pour l'Association La Vie à Jouxten-Mézery : Nathalie Cobos

WHATSAPP Groupe LVàJM

Si vous souhaitez être informé-e-s de l'actualité et des animations de La Vie à Jouxten-Mézery, rejoignez notre groupe WhatsApp :



Scannez ce Qr code avec la caméra de whatsapp pour rejoindre le groupe



UNE JOURNÉE MÉMORABLE À EUROPA PARK

Association la Vie à Jouxten-Mézery

Blue Fire, Silver Star, Voltron... Cela ne vous dit rien ? Alors il fallait venir à la journée Europa Park organisée le samedi 21 septembre par la société «La Vie à Jouxten-Mézery» (LVAJM). Soixante habitants de notre commune – enfants, adolescents et adultes – ont participé à une escapade mémorable dans l'un des plus grands parcs de loisirs d'Europe, situé à Rust en Allemagne.

Le départ était fixé à 6h00 du matin. Malgré l'heure matinale et les trois heures de route, la bonne humeur était au rendez-vous. Tandis que certains étaient ravis de découvrir ce parc mythique pour la première fois, d'autres se réjouissaient à l'idée de revivre des sensations fortes grâce aux 14 montagnes russes. Chacun préparait sa liste d'attractions à ne pas manquer, partageait des conseils sur les meilleurs parcours à suivre ou discutait des stratégies pour éviter les files d'attente.

Arrivés sur place sous un soleil radieux, c'était le moment de se lancer ! Neuf heures d'amusement nous attendaient. Avec 59 attractions, 17 zones thématiques inspirées des différents pays d'Europe et des spectacles variés, chacun a trouvé son bonheur.

Amateurs de sensations fortes, contemplatifs, petits et grands : il y en avait pour tous les goûts ! Entre deux manèges, il était même possible de manger une pizza en Italie, boire une bière en Irlande, et finir avec une crêpe en France.

À 19 heures, l'heure du départ sonnait déjà. Fatigués mais ravis, les participants reprenaient le bus avec le sourire aux lèvres, la voix cassée par les éclats de rire et les jambes un peu lourdes après tant de marche.

Alors, on y retourne l'année prochaine ?

C'était une première pour notre association. Nous adressons un grand merci à tous les participants pour leur confiance, leur enthousiasme et leur bonne humeur. «La Vie à Jouxten-Mézery» vous donne rendez-vous très bientôt pour d'autres événements qui, eux aussi, promettent d'être riches en souvenirs !



LA TERRASSE ÉPHÉMÈRE

Une saison estivale pleine de défis et de moments mémorables !

Perchée sur le toit du bâtiment de l'administration communale, La Terrasse a vécu une troisième édition riche en rencontres cet été. La buvette a accueilli les visiteurs les jeudis et vendredis, sur une durée de deux mois, hors vacances scolaires.

Cette saison a toutefois été marquée par une météo capricieuse, qui a parfois freiné l'affluence. En conséquence, le bilan global n'a pas atteint celui de l'année dernière. Cependant, malgré ces défis, les soirées ont su garder leur esprit convivial et chaleureux, attirant fidèles habitués et nouveaux visages.

Un des moments forts de la saison a été la soirée **blind-test**, qui a rassemblé de nombreux participants sous les tentes dans une ambiance survoltée. Les éclats de rire et l'énergie collective resteront gravés dans les mémoires.

L'équipe de la buvette éphémère adresse ses remerciements chaleureux à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire vivre cet espace.

Nous recherchons un ou une étudiante pour l'été 2025 !

Pour continuer à faire vivre La Terrasse et offrir des soirées conviviales, nous sommes à la recherche d'un(e) étudiant(e) motivé(e) (+ de 18 ans révolus) pour la prochaine saison estivale. Ce job d'été est une belle opportunité pour acquérir de l'expérience dans un cadre dynamique et contribuer à la vie communale

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à nous contacter via l'administration communale pour plus d'informations.



BRING IT BACK !

Comment recycler les cigarettes électroniques correctement et gratuitement

Chaque cigarette électronique contient une batterie. C'est pourquoi les «vapeuses» sont des appareils électriques et doivent impérativement être recyclées. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières, mais aussi des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme. Découvrez ici comment et où éliminer gratuitement vos cigarettes électroniques défectueuses ou vides.

Le Vape Recycling Bag est le nouveau sac de recyclage pour les cigarettes électroniques. On le trouve dans les points de vente de cigarettes électroniques.

Saviez-vous que chaque cigarette électronique contient une petite batterie ? Oui, et pas seulement dans les cigarettes électroniques rechargeables. Même les cigarettes électroniques jetables, au goût pastèque, caramel au beurre salé ou menthol, contiennent une batterie lithium-ion. Si des vapeuses vides sont jetées par terre ou à la poubelle, ces batteries peuvent prendre feu en cas de pression trop élevée lors du ramassage des ordures, ou la nicotine ou d'autres polluants contenus dans les cigarettes électroniques peuvent être rejetés dans l'environnement.

Des matières premières précieuses pour l'industrie électrique

Les cigarettes électroniques ne contiennent pas seulement des polluants, mais aussi de nombreuses matières premières précieuses, dont l'aluminium, le lithium ou le cobalt. Ces matières premières sont également utiles pour la production de nombreux autres appareils électriques de notre quotidien : montres

connectées, ordinateurs portables, tablettes ou téléphones mobiles, appareils auditifs ou batteries de voitures électriques. En recyclant les cigarettes électroniques comme tous les autres appareils électriques, vous contribuez en effet à ce que ces matières premières retournent dans le circuit et soient réutilisées pour la production de nouveaux appareils. Les cigarettes électroniques doivent être retournées dans les magasins ou au centre de collecte d'appareils électriques le plus proche. Le mieux est de rapporter vos cigarettes électroniques vides là où vous les avez achetées ou dans n'importe quel magasin vendant des cigarettes électroniques. **Les kiosques acceptent également gratuitement tous types de cigarettes électroniques, batteries comprises, pour les éliminer. Et ce, même si vous n'achetez aucun nouvel appareil.**

Nouveau : recyclage pratique par la poste

Depuis peu, les consommateurs peuvent également commander le très pratique Vape Recycling Bag pour éliminer les cigarettes électroniques vides directement à domicile : www.vape-recycler.ch/fr/vape-recycling-bag/Bestellformular.html

Pourquoi les vapeuses n'ont pas leur place dans la collecte de batteries

Les cigarettes électroniques sont régulièrement jetées dans les bacs de collecte de batteries. C'est une erreur. En effet, les cigarettes électroniques contiennent bien plus qu'une simple batterie. L'embout buccal, l'enveloppe en plastique ou la spirale chauffante (coil) peuvent également être séparés et reconditionnés dans leurs composants lors du recyclage. Les matières premières contenues dans les batteries retournent même dans le circuit des matières premières avec un degré de pureté de 98%. C'est pourquoi les cigarettes électroniques défectueuses ainsi que les brosses à dents électriques, les mixeurs plongeurs ou les montres connectées doivent être retournés en magasin ou déposés dans un centre de collecte de déchets électroniques.

Les consommateurs peuvent regrouper leurs vapeuses vides ou défectueuses dans le Vape Recycling Bag et les envoyer ensuite au recyclage par la poste.

Source : Fondation SENS Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich, T: +41 43 255 20 00, info@erecycling.ch, www.eRecycling.ch



MENACES POUR LA BIODIVERSITE

Evitons l'arrivée de nouvelles espèces invasives dans le Léman

Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des plus importantes menaces, au plan mondial, pour la biodiversité. En plus de modifier profondément les milieux naturels, elles peuvent également engendrer des coûts très élevés (Moule quagga), ou poser des problèmes de santé publique (Moustique tigre). Dès lors, afin d'éviter

toute nouvelle propagation, il est interdit de relâcher des animaux, des plantes ou des poissons exotiques dans la nature.

Astuces pour éviter les contaminations :

Si vous voulez vous séparer de votre animal de compagnie, trouvez-lui un autre foyer adapté. Si non contactez votre vétérinaire ou

un centre de récupération. Si vous voulez vous séparer de votre aquarium, mettez tout ce qui est solide (plantes, fragments, graviers...) dans la poubelle (pas au compost) et versez l'eau dans vos plantes. Si vous devez vider votre étang, utilisez l'eau pour arroser votre jardin.



CHASSE AUX NIDS

Encore et toujours les chenilles processionnaires du pin

Compte tenu du risque pour la santé de la population, un arrêté du Conseil d'Etat exige la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, et cela dès leur apparition. Le premier article de cet arrêté stipule que « **tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les chenilles processionnaires du pin.** »

En effet, l'évolution des populations de chenilles processionnaires se manifeste de manière graduelle, l'insecte pouvant pulluler 1 à 3 années de suite. Ces chenilles se nourrissent d'aiguilles

de pins et tissent leurs nids gris argenté qui se remarquent particulièrement bien dans les couronnes des arbres. Elles sont dangereuses durant un court laps de temps et pour éviter les problèmes, il faut les détruire avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal.

Il est recommandé de couper les nids au sécateur et de les détruire par le feu ou d'installer des pièges écologiques et de brûler ensuite le contenant. Cette méthode de lutte doit être effectuée dès l'apparition des nids.

Pour plus d'informations :

www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/



PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

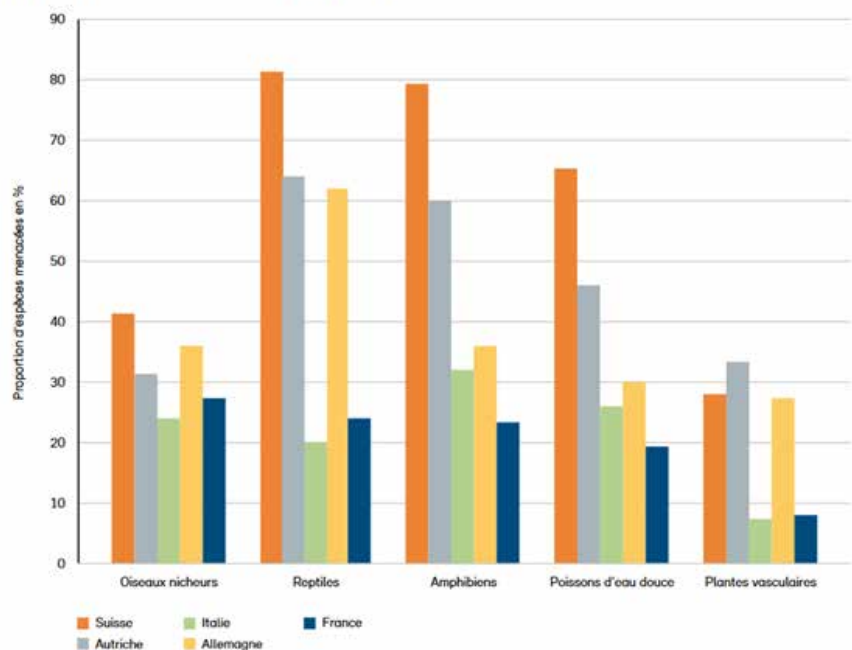
Un nouveau règlement pour renforcer la protection de la biodiversité et du patrimoine arboré

Enrayer l'effondrement de la biodiversité est l'un des défis majeurs du 21e siècle. En Suisse, plus d'un tiers des espèces connues d'animaux, de plantes et de champignons sont en effet menacées ou déjà éteintes en raison des activités humaines.

Depuis plusieurs années, le Canton de Vaud s'engage ainsi avec détermination pour promouvoir et mieux préserver la biodiversité sur son territoire, que ce soit via le Plan d'action biodiversité, le Plan climat vaudois ou encore, aujourd'hui, avec le règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager.

Entré en vigueur le 1er juillet 2024, ce nouveau règlement précise les mesures concrètes à mettre en œuvre par le Canton, les communes et les particuliers pour mieux protéger le patrimoine arboré dans l'espace bâti, protéger les espèces animales et végétales menacées et intensifier la lutte contre la prolifération des organismes exotiques envahissants.

Fig. 41 : Part d'espèces menacées en Suisse et dans les pays voisins



Source : OFEV et listes rouges des pays voisins

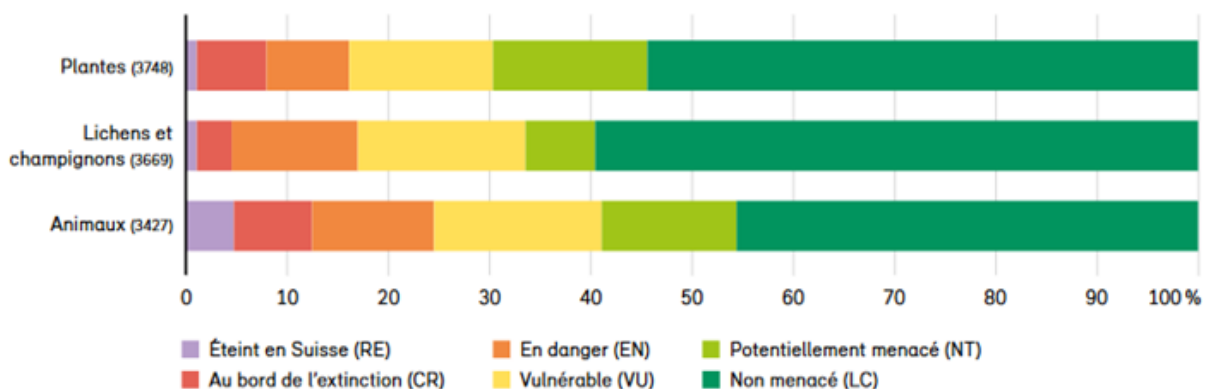
Protection du patrimoine arboré

Conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager et son nouveau règlement d'application, sont désormais protégés les arbres, allées d'arbres, cordons boisés, bosquets, haies vives, buissons hors zone à bâtir, vergers et fruitiers à haute tige.

Les propriétaires sont responsables des arbres sur leur propriété ; ils ont le devoir de les entretenir et de les conserver. Toute intervention portant atteinte à la conservation du patrimoine arboré (abattage ou élagage excédant l'entretien courant) doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Commune.

Fig. 2 : Part des espèces de plantes, de champignons et lichens, et d'animaux selon les catégories de menace

Entre parenthèses : nombre absolu d'espèces évaluées par groupes d'organismes. État 2023.



Source : OFEV



Seuls les motifs ci-dessous sont valables pour obtenir une dérogation :

1. Un risque phytosanitaire avéré, si l'arbre est malade, dépérissant ou mort.
2. La sécurité des personnes et des biens est compromise.
3. Une entrave avérée à l'exploitation agricole.
4. Un impératif de construction ou d'aménagement, dans le cas d'un permis de construire.

L'ombre, les racines, la perte de feuilles ou d'aiguilles ou toute autre inconvénient ne sont pas des motifs valables.

Sauf en cas de danger imminent et direct, la demande de dérogation est soumise à l'enquête publique pendant un délai de 30 jours, avant que la Municipalité ne statue.

Tout élément du patrimoine arboré supprimé doit être compensé, selon le principe d'un pour un, de même valeur écologique et paysagère. Pour les projets de construction et

d'aménagement, lorsque la compensation en nature n'est pas possible, une taxe doit être versée à la commune.

Protection des espèces

En complément au cadre fédéral, le règlement établit la liste des espèces végétales et animales protégées au niveau cantonal. La narcisse, emblématique de certaines prairies de la Riviera lémanique, en fait partie tout comme le bois-gentil ou encore la nivéole du printemps. Le règlement précise en outre les conditions de récolte des champignons, des plantes ou encore des minéraux et les autorisations requises lorsque ces activités sont exercées à des fins lucratives.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le règlement dresse par ailleurs la liste des espèces animales ou végétales interdites de mise en

circulation, d'utilisation ou de plantation, telles que le Buddléia de David (arbre à papillons), le laurier-cerise, le bambou moyen, le bambou doré et le bambou du Japon. Le règlement clarifie également les responsabilités entre Canton, communes et privés, en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en précisant qu'il incombe aux propriétaires fonciers d'en contrôler l'expansion sur leur terrain.

Plus d'information sur :
vd.ch/protection-nature

PLA'STOCK

Étude de comptabilisation et de caractérisation des micro et macroplastiques sur les plages du Léman.

Dans le cadre du plan d'action de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), l'étude collaborative « Pla'stock » a été menée par l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), en partenariat avec l'Université de Genève. Cette recherche participative à dimension internationale a permis de quantifier les particules de plastique présentes sur les plages du Léman mettant en lumière l'étendue de cette pollution. Les résultats révèlent une moyenne préoccupante de 7'600 particules de microplastiques (0.3 mm à 5 mm) par mètre carré, ce qui dépasse les niveaux observés dans d'autres études comparables. 60 % de ces particules sont des fibres textiles synthétiques, issues notamment du lavage ou de l'usure des vêtements, tandis que les 40 % restants proviennent de la fragmentation de plastiques plus grands.

Sur l'ensemble des plages publiques autour du Léman, le stock de pollution est estimé à 43'400 éléments de macroplastiques et 519'840'000 particules de microplastiques. Ces déchets proviennent des rives du Léman, de ses affluents et de l'ensemble du bassin versant, incluant notre commune.

En réponse à cette problématique et concernant le territoire français, l'Union Européenne a imposé des mesures proactives avec notamment l'installation obligatoire de préfiltres sur les machines à laver d'ici 2025, afin de limiter cette source majeure de pollution. En Suisse, toutefois, le Conseil Fédéral et le Conseil National ont rejeté la



motion de 2019 visant à rendre ces préfiltres obligatoires, en raison des coûts élevés pour les consommateurs et des bénéfices environnementaux jugés incertains.

Malgré ce rejet, des initiatives volontaires restent cruciales pour réduire la pollution par les microfibres et protéger la biodiversité du Léman. L'utilisation de sacs de lavage anti-microfibres, permet de capturer une partie des fibres relâchées lors du lavage. Choisir des textiles durables et de meilleure qualité, qui libèrent moins de fibres, est également possible. De plus, adopter de bonnes pratiques de lavage, comme laver à basse température et réduire la fréquence des lavages, contribue à limiter l'usure des vêtements et la libération de microfibres. Il est également recommandé d'utiliser des contenants réutilisables lors d'événements et de ne rien jeter dans la nature, sur les plages, les routes, les trottoirs ou dans les WC.

KIT EQUIWATT

Kit d'économies d'énergies à prix préférentiel

Depuis mai 2024, Equiwatt propose aux citoyens de commander et recevoir directement leur kit d'économies d'énergie pour un prix total de CHF 17.- au lieu de CHF 90.-. Celui-ci est composé de 6 objets et est accompagné d'une brochure d'information qui vous permet de calculer la consommation de vos appareils et vous fournit de précieux conseils sur l'utilisation des éléments du kit. Toutes les informations sur www.equiwatt-lausanne.ch/kit-equiwatt.



24 décembre 2024, 22h30 - Temple de St-Étienne-Prilly

Culte de Veillée de Noël à la lumière des bougies

Célébration de la Sainte Cène

Cantiques et musiques de Noël

Orgue : Corien de Jong

Violoncelle : Aurélie Wydler

25 décembre 2024, 10h30 - Temple de Jouxten

Culte de Noël

Célébration de la Sainte Cène

Avec la participation musicale de

Corien de Jong : orgue

Aurélie Wydler : violoncelle



paroisse évangélique réformée de Prilly-Jouxten



La salle «Le Bistro» dans le bâtiment communal est ouverte à toutes et tous les résident-e-s qui souhaitent profiter d'un moment convivial. (hors vacances scolaires)

Un espace où chacun peut se retrouver, discuter et partager un bon moment autour d'une tasse de café. (machine à café à disposition)

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

8:30-11:00

Chemin de Beau-Cèdre 1, 1008 Jouxten-Mézery

Modernisation de la Gare de Jouxten-Mézery et travaux relatifs au dénivelé du Lussex

Dans le cadre des travaux du LEB à la gare de Jouxten-Mézery et du Lussex, La Municipalité de Jouxten-Mézery et les équipes de projets LEB ont le plaisir de vous convier à une séance d'information publique le **15 janvier 2025 à 19h00** à la salle du Conseil, Chemin de Beau-Cèdre 1, 1008 Jouxten-Mézery.

Pour des questions d'organisation, nous vous remercions par avance de bien vouloir vous inscrire sur le site ou à l'aide du QR code, d'ici le 05.01.2025 : <https://leb.ch/seancepublique>




Les P'tits Explorateurs

Nous proposons des rencontres autour des histoires de la Bible, tout en favorisant la créativité, l'expression et l'expérimentation

Prochaines dates :

- 18 janvier 2025
- 8 mars 2025
- 5 avril 2025
- 17 mai 2025



Viens découvrir les histoires de la Bible, t'amuser, bricoler, chanter, rire et jouer !

paroisse évangélique réformée de Prilly-Jouxten Contact : Catherine Dietiker, pasteure, 021 331 57 26



COMMUNE DE
JOUXTENS-MÉZERY

Noël du Village

18 décembre 2024
Centre du village

Thé et vin chaud offerts par la commune

- 17h00** **Marché artisanal - Salle communale «Le Bistro»**
- 18h30** **Hot fondue et gaufres - Préau devant la salle «le Bistro»**
- 18h45** **Visite du Père Noël - Centre du village**
- 19h00** **Conte de Noël pour tous - Temple**
- 20h00** **Pièce de théâtre de Noël par la troupe de Gaston - Temple**

